

AVIS DE MODIFICATION D'UN CONTRAT D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Gare de Lyon Part-Dieu (69003)

La convention d'occupation signée le 29 août 2022 entre SNCF Gares & Connexions et la société SSP Province pour une durée de 10 ans, pour l'occupation d'un emplacement commercial dédié à/aux activité(s) listé(es) ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 2 signé en date du 10 juillet 2025.

à titre principal une activité de « Restauration assise/vente à emporter/débit de boisson » et à titre accessoire, une activité de « vente de produits d'épicerie fine » sous l'enseigne « Daniel & Denise en voyage »

Cet avenant, dont l'objet est de permettre la sous-sous-occupation d'un emplacement à usage de terrasse sous certaines conditions et de modifier la redevance annuelle de base pendant les deux premières années contractuelles, peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.

Cet avenant peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis, auprès du tribunal administratif de Paris.